



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 063-256300187-20231214-2023\_12\_48-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du  
14/12/2023

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Travaux réservoir de BLANZAT – validation du projet TURBINE, lancement de la consultation et signature du marché**

Délibération  
n° 2023-12-48

Date de convocation :  
30/11/2023

Nombre de membres  
en exercice : 87  
Nombre de membres  
présents : 44  
Nombre de suffrages  
exprimés : 52

VOTE :  
Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, courant 2019, le SIAEP de la Basse Limagne a retenu le cabinet MERLIN pour réaliser l'étude de la mise en place d'une turbine (microcentrale hydroélectrique) sur le réservoir de Blanzat « Les Mauvaises » (2 x 1000 m3).

En février 2020, sur la base de l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre, le Comité syndical a délibéré pour retenir un des deux scénarios présentés. Le Comité a validé l'installation d'une turbine PELTON. Cette solution offrait une meilleure performance énergétique mais conduisait à des modifications plus importantes au niveau de la chambre des vannes du réservoir.

De manière à ne pas devoir réhabiliter le réservoir après installation de la turbine, courant 2020, le SIAEP de la Basse Limagne a passé une commande complémentaire au bureau d'étude Merlin pour la réhabilitation complète de l'ouvrage.

Dans la même logique, courant 2020, l'entreprise IDEUM a été mandaté pour réaliser une mission de diagnostic béton de l'ouvrage. Les objectifs étaient d'améliorer les connaissances sur l'état des ouvrages et définir les possibilités d'aménager la chambre de vannes pour accueillir la turbine.

Face aux difficultés de phasage des travaux tout en maintenant la production d'eau des sources d'Argnat vitales pour le Syndicat, début 2022, des travaux ont été réalisés devant le réservoir afin de créer un By pass général du site.

Après validation des essais de fonctionnement, cet ouvrage permettra de by-passer le site durant les travaux. Toutefois, par sécurité, les travaux ne pourront avoir lieu que du 01 mars au 15 mai et du 01 septembre à 01 décembre de chaque année.

Ces travaux mobiliseront des compétences diverses. C'est pourquoi, il a été décidé de les allotir de la manière suivante :

- Lot 1 : Turbine, hydraulique, électricité et structure

Ces travaux consistent à :

- Réhabiliter la chambre de vannes (intérieur – extérieur) – renouveler et optimiser les conduites – renouveler les menuiseries et éléments de serrurerie (gardes corps)
- Ajouter une structure métallique pour accueillir la turbine
- Procéder à une surélévation de la toiture (sur la base d'un permis de construire en cours d'élaboration)
- Installer la turbine et procéder aux raccordements électriques
- Clôturer le site

- Lot 2 : Réhabilitation des cuves

Ces travaux consistent à reprendre le génie civil intérieur et extérieur des cuves avec la réalisation d'un revêtement ACS à l'intérieur de la cuve et une isolation et une étanchéité à l'extérieure. Les conduites intérieures cuves et les échelles d'accès seront renouvelées.

- Lot 3 : Réseaux AEP extérieurs

Ces travaux consistent à :

- Dévoier le réseau fonte d'arrivée des sources d'Argnat pour désencombrer le chemin d'accès au réservoir (pose de 240 ml de fonte DN 300 mm verrouillée).
- Renouveler les réseaux arrivée source et départ Cébazat, départ Syndicat, et départ petites Mauvaises devant la chambre de vanne (ces travaux sont liés au décroisement des réseaux dans la chambre de vannes conséquence directe de la pose de la turbine et de la modification de l'alimentation des petites mauvaises)

Autres frais :

- Raccordement électrique de la turbine au réseau ENEDIS (environ 28 000 € H.T. grâce aux subventions directes à hauteur de 60% pour les énergies renouvelables)
- Contrôleur technique et coordinateur SPS

**En mars 2023**, la consultation travaux a été lancée.

Le lot 3 a été attribué à l'entreprise MONTEIL pour un montant de 269 362 € HT. Les travaux ont été réalisés en septembre 2023.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise FREYSSINET pour un montant de 635 696 € HT. Les travaux sont en cours depuis début octobre.

Le lot 1 a été déclaré infructueux. (1 seule offre et montant supérieur à l'estimation du MOE).

**Le projet du lot 1 (turbine) a été retravaillé par le cabinet MERLIN. Il est estimé à 1 100 000 € HT, avec une rentabilité sur 10 ans.**

**Le projet sera réalisé et le marché signé, sous réserve de l'avis favorable de l'ARS concernant sa mise en œuvre. Une clause résolutoire devra être prévue en ce sens lors du lancement de la consultation.**

## **DELIBERATION**

**Le comité syndical, les explications entendues et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- *De valider le projet « turbine »*
- *D'autoriser le lancement de la consultation du lot 1*
- *D'autoriser le président à signer le marché selon l'avis de la CAO, sous réserve de l'avis favorable de l'ARS concernant sa mise en œuvre.*

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Président,  
René LEMERLE

